

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022 – 12/12/2022 – 10

Additif à la campagne d'emplois pour l'année 2023
Personnels BIATSS

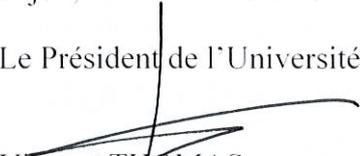
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération n°2022-27/09/2022-9 du 27 septembre 2022 approuvant la campagne d'emplois pour l'année 2023 pour les personnels BIATSS
- VU l'avis du comité technique rendu en sa séance du 29 novembre 2022
- VU l'avis du conseil académique rendu en sa séance du 5 décembre 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 15 Membres représentés : 7 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 19 Contre : 3
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve l'additif à la campagne d'emplois pour l'année 2023 pour les personnels BIATSS.**

Dijon, le 13 décembre 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Additif à la campagne d'emplois 2023 – Personnels BIATSS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

COMITE TECHNIQUE DU 29 NOVEMBRE 2022

CONSEIL ACADEMIQUE 5 DECEMBRE 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2022

CAMPAGNE D'EMPLOIS 2023

PERSONNELS BIATSS

ADDITIF

EMPLOI	Branche d'activité professionnelle	COMPOSANTE / PÔLE / SERVICE	Type de publication
IGR	J - Gestion et Pilotage	INSPE - CIPE	Concours Interne